

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 JANVIER 2016

Le vingt et un janvier deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe Prud'homme, Maire.

**Présents :** M. PRUD'HOMME Philippe, *Maire*  
Mme GARDIER Valérie, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FALCINO Lucette,  
M. LESOT Richard, *Adjoints au Maire*  
Mme DALMASSO Stéphanie, M. CARRERA Patrick, M. BRUNET André,  
Mme CURTIUS M. Anick, M. CREMON Christophe, *Conseillers Municipaux.*

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** M. BRUN Vincent

**Absents excusés :** M. PANISSET Didier, M. COURAGE Xavier, M. DI UBALDO Vittorio

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| <b>Nombre de Conseillers :</b> | 15 |
| En exercice :                  | 14 |
| Présents :                     | 10 |
| Ayant donné pouvoir :          | 1  |
| Excusés :                      | 3  |
| Absent :                       | 0  |

**Date de la convocation :** 14 janvier 2016



Le conseil municipal a choisi Valérie GARDIER comme secrétaire de séance.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES:** **Avis de la commune sur le Règlement Local de Publicité intercommunal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal élaboré sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays de Faverges et en association avec l'ensemble des communes, a été arrêté lors de la séance du 10 novembre 2015 en conseil communautaire.

Conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

**Après avoir délibéré,**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE,**  
**l'arrêt sur le Règlement Local de Publicité intercommunal**

Pour extrait conforme,  
Le 22 janvier 2016

Le Maire,  
Philippe PRUD'HOMME



Certifié exécutoire le 01.02.2016 - Transmis en Préfecture le 28.01.2016